

DELIBERATION N° 2FI / 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du 27 JUIN 2017

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 32 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 26 voix favorables
 - 1 voix défavorable
 - 0 abstention
 - 0 refus de vote

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le plafond d'emplois lié au budget rectificatif n°1 2017

Plafond emplois Etat	1 034,00
Plafond Ressources propres	176,74
Plafond global	1 210,74

Toulouse, le 4 juillet 2017
La Présidente de l'Université,



Corinne MASCALA